CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA DORDOGNE

Réunion du Conseil d'Administration

Séance du 20 novembre 2020

À 10h30

COMPTE-RENDU

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT®

M. Laurent PÉRÉA, Président sortant, ouvre la séance et procède à l'appel des membres du Conseil d'Administration. Ont pris part à la réunion les membres suivants :

- **COLLEGE DES COMMUNES** :
  - **MEMBRES TITULAIRES :**

M. Laurent PÉRÉA (St Capraise de Lalinde)
M. Thierry BOIDÉ (St Géraud de Corps)
M. Bernard VAURIAC (St Jory de Chalais)
Mme Pascale ROUSSIE NADAL (St Privat en Périgord)
M. Jérôme BETAILLE (Eymet)
Mme Evelyne ROUX (Savignac les Eglises)
Mme Monique RATINAUD (Brantôme en Périgord)
M. Jean Jacques CHAPELLET (Thénac)
Mme Brigitte CABIROL (St Barthélemy de Bellegarde)
M. Jean Claude PORTOLAN (St Laurent des Vignes)
M. Alain OUISTE (Mareuil en Périgord)
M. Thierry NARDOU (Eglise Neuve de Vergt)
M. Pascal PROTANO (Coursac)
Mme Sylvie BOUTON (Montrem)
M. Dominique DURAND (Tourtoirac)
Mme Francine BERNARD (Etouars)

  - **MEMBRES SUPPLEANTS :**

M. Christian GALLOT (St Antoine de Breuilh)
M. Thierry CIPIERE (Coulounieix Chamiers)
M. Patrick GUEYSSET (Grignols)
Mme Josiane BOYER (Ste Croix de Mareuil)
M. Bernard BAZINET (Augignac)
M. Jean-Pierre CUBERTAFON (Lanouaille)
Mme Nadine HERMAN BANCAUD (Nontron)

- **COLLEGE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS** :
  - **MEMBRES TITULAIRES :**

M. Jean-Claude CASSAGNOLE (Communauté de Communes Domme et Villefranche du Périgord)
M. Dominique BOUSQUET (Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort)
M. Bruno LAMONERIE (Communauté de Communes Isle Loue Auvézère en Périgord)

  - **MEMBRES SUPPLEANTS :**

M. Benoit SECRESTAT (Communauté de Communes Sarlat Périgord Noir)
Mme Francine BOURRA (Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort)

- **COLLEGE DES COLLECTIVITES NON AFFILIÉES** :
  - **MEMBRES TITULAIRES :**

Mme Marie-Rose VEYSSIERE (Conseil Départemental)
M. Jean-Marc GOUIN (SDIS 24)
M. Joël KERDRAON (Ville de Bergerac)

  - **MEMBRES SUPPLEANTS :**

Mme Christel DEFOULNY (Conseil Départemental)
Mme Martine COURAULT (Ville de Périgueux)

POUVOIRS :
M. Jeannik NADAL (Conseil départemental) a donné pouvoir à M. Bernard VAURIAC (St Jory de Chalais)

Assistent à la séance sans voix délibérative :
Mme Isabelle DUBEC, Directrice générale des services du Centre de Gestion,
Mme Sylvie IMBERTY, Responsable du service Finances et Rémunération,
Mme Johanne PAULY, Responsable du service juridique.

Après avoir vérifié que le quorum est atteint, M. PÉRÉA énonce l'ordre du jour de la séance qui est approuvé par les membres du Conseil d'Administration.

Mme Francine BERNARD est désignée en tant que secrétaire de séance.

M. PÉRÉA demande aux membres s'ils ont bien pris connaissance du compte-rendu de la séance précédente en date du 10 juillet 2020 et s'ils ont des questions ou des remarques.
Ensuite, il fait procéder au vote.

ADOPTÉ, sauf une abstention (un membre du Conseil absent lors de la séance précédente).

Dossier n°1 : Installation du Conseil d'Administration

Résultat des élections :

Les scrutins pour l'élection au Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Dordogne des représentants des communes affiliées et des représentants des établissements publics affiliés ont été clos le mercredi 28 octobre 2020 à 10 heures.

605 électeurs, représentant un total de 6669 voix, ont été appelés à voter par correspondance.

Une seule liste avait été déposée : la liste des représentants des communes et des établissements publics présentée par l'Union des Maires de la Dordogne et conduite par Laurent PÉRÉA, Maire de Saint Capraise de Lalinde et Président sortant.

Le dépouillement a été opéré sous le contrôle de la Commission de dépouillement et de recensement des votes.

Collège des communes :
Nombre d'électeurs : 495 (3438 voix)
Nombre de votants : 440
Taux de participation : 88,89 % (contre 72,25 % en 2014)

La liste des représentants des communes et des établissements publics présentée par l'Union des Maires de la Dordogne et conduite par Laurent PÉRÉA, Maire de Saint Capraise de Lalinde, a obtenu 3010 voix.

Collège des établissements publics :
Nombre d'électeurs : 110 (3231 voix)
Nombre de votants : 89
Taux de participation : 80,9 % (contre 66,18 % en 2014)

La liste des représentants des communes et des établissements publics présentée par l'Union des Maires de la Dordogne et conduite par Laurent PÉRÉA, Maire de Saint Capraise de Lalinde, a obtenu 2681 voix.

Collège spécifique des grandes collectivités adhérentes au « socle commun » :

Les grandes collectivités (qui emploient plus de 350 fonctionnaires) ou les collectivités à statut spécifique qui n'adhèrent qu'à une partie des missions du CDG, sont représentées dans un 3ème collège

et leurs représentants sont directement désignés par leurs propres instances.

Il s'agit du Département de la Dordogne, des villes de Périgueux et Bergerac et du SDIS.

A noter que les 2 communautés d'agglomération qui ont franchi le seuil de 350 fonctionnaires depuis quelques années, ont choisi de rester affiliées au CDG pour l'ensemble des missions.

Au des résultats obtenus suite au vote par correspondance, les administrateurs se félicitent collectivement pour avoir su construire une liste d'union dans l'intérêt commun des collectivités de Dordogne et en faveur d'un service public de proximité et de qualité auquel ils sont tous très attachés.

De plus, la participation à cette élection a été très forte : 89 % pour les communes et 81 % pour les établissements publics.
C'est remarquable à double titre :

- Ces taux de participation sont très supérieurs à ceux obtenus dans la plupart des CDG ;
- Notre taux de participation est globalement en augmentation de 23 % par rapport à celui de 2014.

Les administrateurs en déduisent qu'ils sont très attendus par les maires et présidents d'établissements publics de Dordogne et confirment leur motivation pour travailler à leur service.

1) <u>Election du Président</u>

Le conseil d'administration élit parmi ses membres titulaires le président du centre de gestion, qui est également le président du conseil d'administration.
Le Doyen d'âge, M. Jean Claude PORTOLAN, procède à un appel de candidatures :

M. Thierry BOIDÉ propose la candidature de M. Laurent PÉRÉA au titre de la liste d'union présentée par l'Union des Maires de la Dordogne.
M. Laurent PÉRÉA, Président sortant, confirme qu'il est candidat pour un nouveau mandat à la Présidence du Centre de Gestion.

Il est procédé à l'élection à bulletins secrets.

Après dépouillement, M. Jean-Claude PORTOLAN proclame les résultats à l'issue du premier tour :
Votants : 26
Suffrages exprimés : 26

M. Laurent PÉRÉA recueille 26 voix, est proclamé élu et installé dans les fonctions de président du Centre de Gestion et du Conseil d'Administration.

2) <u>Détermination du nombre des vice-présidents</u> (entre 2 et 4)

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres titulaires de 2 à 4 vice-présidents.
Le Président propose de déterminer le nombre de vice-présidents dans les limites imposées par la réglementation, soit 4 vice-présidents.
Le Président soumet le projet au vote : **ADOPTÉ à l'unanimité**

3) <u>Election des vice-présidents</u>

Le nombre de vice-présidents ayant été fixé à 4, le conseil d'administration doit procéder à leur élection parmi ses membres titulaires. L'élection se fait à bulletins secrets.

Le Président procède à un appel de candidatures en rappelant qu'il sera procédé à un scrutin distinct pour chacun des quatre postes à pourvoir.

- 1er poste de vice-président à pourvoir :

Est candidat : M. Thierry BOIDÉ
Après dépouillement, le Président proclame les résultats à l'issue du premier tour :
Votants : 26
Suffrages exprimés : 26
M. Thierry BOIDÉ recueille 26 voix et est élu à l'unanimité, et installé dans les fonctions de vice-président du Centre de Gestion.

- 2ème poste de vice-président à pourvoir :

Est candidat : M. Bernard VAURIAC
Après dépouillement, le Président proclame les résultats à l'issue du premier tour :
Votants : 26
Suffrages exprimés : 26
M. Bernard VAURIAC recueille 26 voix et est élu à l'unanimité, et installé dans les fonctions de vice-président du Centre de Gestion.

- 3ème poste de vice-président à pourvoir :

Est candidat : Mme Pascale ROUSSIE NADAL
Après dépouillement, le Président proclame les résultats à l'issue du premier tour :
Votants : 26
Suffrages exprimés :26
Mme Pascale ROUSSIE NADAL recueille 26 voix et est élue à l'unanimité et installée dans les fonctions de vice-présidente du Centre de Gestion.

- 4ème poste de vice-président à pourvoir :

Est candidat : M. Jérôme BÉTAILLE
Après dépouillement, le Président proclame les résultats à l'issue du premier tour :
Votants : 26
Suffrages exprimés : 26
M. Jérôme BÉTAILLE recueille 26 voix et est élu à l'unanimité, et installé dans les fonctions de vice-président du Centre de Gestion.

4) Détermination de l'ordre de remplacement du président par les vice-présidents

Le Conseil d'Administration doit déterminer l'ordre dans lequel les vice-présidents peuvent être appelés à remplacer le Président en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier ou de vacance de poste.

Le Président propose l'ordre de remplacement suivant :

1) M. Thierry BOIDÉ, 1er vice-président,
2) M. Bernard VAURIAC, 2ème vice-président,
3) Mme Pascale ROUSSIE-NADAL, 3ème vice-président,
4) M. Jérôme BÉTAILLE, 4ème vice-président.

Le Président soumet le projet au vote : **ADOPTÉ à l'unanimité**

5) Détermination de la composition du bureau

Le Conseil d'Administration doit déterminer la composition de son Bureau qui a pour mission d'établir l'ordre du jour des séances du conseil.

Le Président propose que le Bureau du Conseil d'Administration soit composé du Président et des 4 Vice-Présidents, c'est-à-dire :

- M. Laurent PÉRÉA
- M. Thierry BOIDÉ
- M. Bernard VAURIAC
- Mme Pascale ROUSSIE-NADAL
- M. Jérôme BÉTAILLE

Le Président soumet le projet au vote : **ADOPTÉ à l'unanimité**

6) Détermination du montant des indemnités de fonction des élus

Les assemblées locales ont l'obligation de délibérer sur les indemnités de leurs membres en début de mandature.

Le montant des indemnités pour les élus des Centres de Gestion est fixé par arrêté ministériel.
Ce dernier fixe des maximas en fonction des effectifs d'agents publics dans le département.
Le Centre de Gestion de la Dordogne est rattaché à la tranche des effectifs de 9 001 agents à 12 000 agents.
Il est par ailleurs assimilable aux collectivités et établissements publics qui ont entre 40 000 et 80 000 habitants.

Comme précisé dans l'annexe jointe à l'appui de la convocation, le Conseil doit décider de verser au Président et aux Vice-Présidents du Centre de Gestion des indemnités de fonction déterminées de la façon suivante :

- L'indemnité de fonction du Président sera déterminée par l'application d'un taux de 50 % sur le traitement afférent à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

- L'indemnité allouée aux Vice-Présidents sera déterminée par l'application d'un taux de 30 % de l'indemnité du Président (soit 15 % du traitement afférent à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique).

Le Président soumet le projet au vote : **ADOPTÉ à l'unanimité**

7) Règlement intérieur du conseil d'administration :

Le Conseil d'Administration doit arrêter son règlement intérieur. Un projet a été transmis aux membres à l'appui de la convocation. Il est présenté aux membres du Conseil d'administration, puis il est proposé de l'approuver.
Le Président soumet le projet au vote : **ADOPTÉ à l'unanimité**

8) Proposition de délégations de l'assemblée au président

Le Conseil d'Administration peut donner délégation au Président « pour décider des emprunts, des acquisitions, échanges et aliénations de biens immobiliers, des prises et cession de bail supérieur à trois ans, des marchés de travaux, de fournitures et de services, de l'acceptation ou du refus des dons et legs, de la fixation des effectifs du centre, des conditions de leur emploi ainsi que des conventions passées avec des collectivités non affiliées ou d'autres centres de gestion » pour l'organisation des concours et examens.

Le Président rend compte aux membres du Conseil d'Administration des décisions qu'il a prises à ce titre lors de la séance suivante.

Cette souplesse pourrait s'avérer utile dans l'hypothèse où le Conseil aurait des difficultés à se réunir normalement.

Il est à noter que le Conseil ne peut pas donner délégation au Président pour ester en justice et/ou défendre les intérêts du Centre de Gestion en cas de contentieux.

Il est proposé de déléguer au Président les décisions relatives aux affaires qui ont été énoncées précédemment, précision étant apportée que le Président en rendra compte au Conseil lors de la séance suivante.

Le Président soumet le projet au vote : **ADOPTÉ à l'unanimité**

9) Désignation des représentants des élus représentant le Centre de Gestion dans les différentes instances et commissions

a) Les Commissions Administratives Paritaires (CAP) :

Le Président expose aux membres du Conseil d'Administration la nécessité de renouveler la composition des commissions administratives paritaires avec les représentants des élus qui doivent être choisis « *parmi les élus des collectivités et établissements affiliés qui n'assurent pas eux-mêmes le fonctionnement d'une commission administrative pour la même catégorie de fonctionnaires* ».

Le Président énumère les propositions suivantes :

Le Président expose aux membres du Conseil d'Administration la nécessité de renouveler la composition des Commissions Administratives Paritaires avec les représentants des élus qui doivent être choisis « parmi les élus des collectivités et établissements affiliés qui n'assurent pas eux-mêmes le fonctionnement d'une Commission Administrative pour la même catégorie de fonctionnaires ».

Mme RATINAUD, Administratrice, rappelle que les membres élus en CAP peuvent être tirés au sort pour siéger en conseil de discipline et que leur participation est indispensable lors de la tenue de cette instance.

Le Président confirme les propos de Mme RATINAUD et invite les élus à être particulièrement vigilants sur leur présence lors des conseils de discipline.

M. BOIDÉ rappelle également que la présence des élus lors des CAP est également très importante.

Le Président énumère les propositions suivantes :

Commission Administrative Paritaire de catégorie A :

Membres titulaires	Membres suppléants
Laurent PÉRÉA	Jean-Claude PORTOLAN
Thierry NARDOU	Francine BERNARD
Brigitte CABIROL	Jean-Marc GOUIN
Christian LECOMTE	Sylvie BOUTON
Monique RATINAUD	Nadine HERMAN-BANCAUD

Commission Administrative Paritaire de catégorie B :

Membres titulaires	Membres suppléants
Laurent PÉRÉA	Jean-Claude PORTOLAN
Alain OUISTE	Dominique DURAND
Sylvie BOUTON	Francine BERNARD
Pascale ROUSSIE-NADAL	Pascal PROTANO
Jean-José CHAMPEAU	Christian LECOMTE
Nadine HERMAN-BANCAUD	Jean-Marc GOUIN

Commission Administrative Paritaire de catégorie C :

Membres titulaires	Membres suppléants
Thierry BOIDÉ	Christian GALLOT
Jérôme BÉTAILLE	Jean-Claude PORTOLAN
Sandra PAILLOT	Jean-Jacques CHAPELLET
Brigitte CABIROL	Evelyne ROUX
Patrick GUEYSSET	Francine BERNARD
Dominique DURAND	Monique RATINAUD
Bernard BAZINET	Michel BLANCHET
Pascal PROTANO	Vincent LACOSTE

Le Président soumet le projet au vote : **ADOPTÉ à l'unanimité**

b) Les Commissions Consultatives Paritaires (CCP) :

Le Président expose aux membres du Conseil d'Administration la nécessité de renouveler la composition des commissions consultatives paritaires avec les représentants des élus.

Le Président énumère les propositions suivantes :

Commission Consultative Paritaire de catégorie A :

Membres titulaires	Membres suppléants
Laurent PÉRÉA	Christian LECOMTE
Brigitte CABIROL	Nadine HERMAN-BANCAUD
Monique RATINAUD	Sylvie BOUTON

Commission Consultative Paritaire de catégorie B :

Membres titulaires	Membres suppléants
Laurent PÉRÉA	Christian LECOMTE
Pascale ROUSSIE-NADAL	Jean-Claude PORTOLAN
Alain OUISTE	Dominique DURAND

Commission Consultative Paritaire de catégorie C :

Membres titulaires	Membres suppléants
Thierry BOIDÉ	Christian GALLOT
Jérôme BÉTAILLE	Jean-Claude PORTOLAN
Sandra PAILLOT	Jean-Jacques CHAPELLET
Brigitte CABIROL	Evelyne ROUX
Patrick GUEYSSET	Francine BERNARD
Dominique DURAND	Monique RATINAUD
Bernard BAZINET	Michel BLANCHET
Pascal PROTANO	Vincent LACOSTE

Le Président soumet le projet au vote : **ADOPTÉ à l'unanimité**

c) Comité Technique :

Le Président expose aux membres du Conseil d'Administration la nécessité de renouveler la composition du Comité Technique avec les représentants des élus.

Les membres du Comité Technique représentant les collectivités et établissements publics sont désignés par le Président du Centre parmi les élus issus des collectivités et des établissements employant moins de cinquante agents affiliés au Centre de Gestion, après avis des membres du Conseil d'Administration issus de ces collectivités et établissements, et parmi les agents de ces collectivités et établissements ou les agents du Centre de Gestion.

Le Président énumère les propositions suivantes :

Membres titulaires	Membres suppléants
Christelle BOUCAUD	Christine GUTHINGER
Jérôme BÉTAILLE	Annick CAROT
Brigitte CABIROL	Jean Marc GOUIN
Francine BERNARD	Christine LACOTTE
Francine BOURRA	Monique RATINAUD
Laurent PÉRÉA	Daniel LE MAO
Pascale ROUSSIE-NADAL	Evelyne ROUX

Le Président soumet les propositions pour avis : **Avis favorable à l'unanimité**

d) Commission de réforme :

Une Commission de Réforme est instituée dans chaque département par arrêté du Préfet.
Il est précisé qu'une réforme est en cours suite à la loi « Transformation de la Fonction Publique » du 6 août 2019 et des ordonnances devaient être prises dans un délai de 15 mois, notamment pour réformer les 2 instances médicales (Commission de Réforme et Comité médical) qui seraient

fusionnées en une seule, dite « conseil médical », sans que l'on connaisse le contenu et le fonctionnement de celle-ci.

La publication de l'ordonnance a pris du retard et actuellement nous fonctionnons avec les anciennes instances médicales, ce qui oblige le Centre de Gestion à désigner de nouveaux représentants pour siéger en Commission de Réforme, sans savoir si cette organisation sera pérenne dans le futur schéma.

La Commission de Réforme est composée de 2 médecins agréés, 2 représentants du personnel (en fonction des catégories hiérarchiques correspondant aux dossiers étudiés) et 2 élus relevant des collectivités adhérentes au Centre de Gestion.

Chaque élu titulaire dispose de 2 suppléants.

La Commission de Réforme est présidée par un élu désigné par le Préfet, sur proposition du Président du Centre de Gestion.
Il est proposé de désigner les membres suivants pour siéger à la Commission de Réforme :

Titulaires	Suppléants
Pascal PROTANO	Brigitte CABIROL
	Thierry BOIDÉ
Bruno LAMONERIE	Patrick GUEYSSET
	Delphine LORGUES-FAVREAU

Il sera proposé de confier la présidence de la Commission à Mme Pascale ROUSSIE NADAL.

Le Président soumet le projet au vote : **ADOPTÉ à l'unanimité**

e) <u>Comité Départemental d'Action Sociale</u> :

Le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration que les centres de gestion de la fonction publique territoriale peuvent assurer la gestion de l'action sociale et des services sociaux en faveur des agents des collectivités et établissements qui le demandent.

A cet égard, le Centre de Gestion de la Dordogne collabore avec le Comité National d'Action Sociale (CNAS) et le Comité Départemental d'Action Sociale (CDAS).

Il est représenté comme suit :
- Au Conseil d'Administration du CNAS : un titulaire et un suppléant ;
- Au Conseil d'Administration du CDAS : 8 titulaires et 8 suppléants.

Il est proposé de désigner les représentants suivants :

Comité National d'Action Sociale	
Titulaire	**Suppléant**
Bernard VAURIAC	Pascale ROUSSIE-NADAL

Comité Départemental d'Action Sociale de la Dordogne	
Titulaire	**Suppléant**
Bernard VAURIAC	Michel DONNETTE

Joël CONSTANT	Daniel LE MAO
Marie-Hélène BELOMBO	Brigitte CABIROL
Pascale ROUSSIE-NADAL	Christian GALLOT
Evelyne ROUX	Marie-Rose VEYSSIERE
Nadine HERMAN-BANCAUD	Monique RATINAUD
Sylvie BOUTON	Jean-José CHAMPEAU
Jean-Jacques CHAPELLET	Bernard BAZINET

Le Président soumet le projet au vote : **ADOPTÉ à l'unanimité**

f) <u>Commission d'Appel d'offres : détermination du nombre et élection des représentants</u> (entre 2 et 4 membres) et suppléants

Le Centre de Gestion, en tant que pouvoir adjudicateur, doit avoir une Commission d'Appel d'Offres. Celle-ci doit être composée du Président du Centre de Gestion et de 2 à 4 membres du Conseil d'Administration.

Il est proposé de fixer le nombre de membres à quatre (4) titulaires et quatre (4) suppléants, auxquels s'ajoute le Président.

Le Président soumet le projet au vote : **ADOPTÉ à l'unanimité**

Le Président procède ensuite à un appel à candidatures :

- Sont candidats en qualité de membres titulaires : M. Laurent PÉRÉA, M. Thierry BOIDÉ, M. Thierry NARDOU, Mme Pascale ROUSSIE-NADAL.
- Sont candidats en qualité de membres suppléants : M. Christian LECOMTE, M. Christian GALLOT, Mme Huguette VILLARD, M. Pascal PROTANO.

Après avoir procédé à un vote à bulletins secrets, le Président proclame les résultats : avec 26 voix « pour », 0 « contre », 0 « abstention » :

- Sont élus en qualité de membres titulaires : M. Laurent PÉRÉA, M. Thierry BOIDÉ, M. Thierry NARDOU, Mme Pascale ROUSSIE-NADAL.
- Sont élus en qualité de membres suppléants : M. Christian LECOMTE, M. Christian GALLOT, Mme Huguette VILLARD, M. Pascal PROTANO.

<u>Dossier n°2</u> : <u>Administration générale - Affaires financières – Copropriété</u>

- **<u>Mise à disposition de matériel informatique aux organisations syndicales : mise en réforme de biens et sortie de l'actif</u> :**

M. BOIDÉ rappelle aux membres du Conseil d'Administration que du matériel informatique avait été mis à la disposition des organisations syndicales qui étaient représentées dans les instances de concertation du Centre de Gestion.

Ce matériel ayant été amorti, il convient de délibérer dans le cadre du suivi patrimonial des immobilisations, et conformément à l'instruction budgétaire et comptable M832, afin de sortir de l'actif les biens réformés ou détruits et totalement amortis.

Le Président soumet le projet au vote : **ADOPTÉ à l'unanimité**

Dossier n°3 : Ressources humaines

- **Tableau des effectifs** :

➢ **Création d'un emploi d'assistant de conservation du patrimoine**

Le Président explique que les emplois permanents, nécessaires au fonctionnement de la collectivité, doivent être créés par délibération précisant le grade ou, le cas échéant, les grades correspondants à l'emploi créé.

Aussi des délibérations sont prises pour :
- Créer un nouvel emploi selon les besoins du Centre de Gestion de la Dordogne,
- Transformer un emploi pour faire suite à des avancements de grade au sein d'un même cadre d'emploi,
- Supprimer des emplois devenus sans objet.

Le Président propose au Conseil d'Administration de modifier le tableau des effectifs afin de permettre les évolutions et précisions suivantes :

- La création d'un emploi d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques (catégorie B) exerçant les fonctions d'archiviste itinérant, affecté au Pôle « Administration générale » – Service « Archives », à compter du 1er janvier 2021, suite à l'augmentation des besoins de ce service et pour faire face aux demandes croissantes des collectivités.

  La rémunération sera déterminée en fonction des diplômes, de l'expérience professionnelle et par analogie avec la grille indiciaire territoriale applicable au cadre d'emploi des assistants de conservation.
  Il est précisé qu'en cas de candidature infructueuse, l'emploi pourra être pourvu par la voie contractuelle, dans le respect des dispositions de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 susvisée.

➢ **Précisions sur la rémunération des médecins de prévention :**

Le Président propose au Conseil d'Administration de redéfinir la rémunération des médecins (catégorie A) exerçant la fonction de médecin de prévention, affectés au « Pôle Santé et Sécurité au Travail » - Service « Médecine préventive » : précision est apportée concernant la rémunération des médecins qui est déterminée eu égard aux diplômes, notamment l'obtention du DES en Médecine du Travail et l'expérience professionnelle et, dans un souci d'égalité de traitement, par analogie avec les niveaux de rémunération appliqués depuis 2014, à savoir la rémunération indiciaire en référence au groupe hors échelle E, 2ème chevron.

Face à la pénurie de médecin du travail et au risque de paralysie du service de médecine préventive du Centre de Gestion, la recherche de médecins de ville « vacataires » est en cours d'étude pour faire face aux besoins des collectivités.

Actuellement le besoin du Centre de Gestion est de 4 à 5 médecins à temps complet. Actuellement bien qu'ayant 4 médecins en poste au Centre de Gestion, cela représente en équivalent temps plein 2,6 médecins.

Face à la pénurie de médecin du travail et au risque de paralysie du service de médecine préventive du Centre de Gestion, la recherche de médecins de ville « vacataires » est en cours d'étude pour faire face aux besoins des collectivités.

Thierry CIPIERE, Administrateur, confirme la pénurie de médecins, en particulier dans le secteur libéral et craint que la recherche de médecins de ville pour compléter l'activité du service de médecine préventive ne soit très difficile à satisfaire.

Nadine HERMAN BANCAUD, Administratrice, rappelle qu'il existe peu de formations en médecine du travail et que par conséquent un faible nombre de médecins est diplômé dans cette spécialité, d'où la rareté des candidats pour exercer ces missions et le risque pour les collectivités de ne plus avoir de suivi de leurs agents en médecine préventive.

Le Président soumet le projet au vote : **ADOPTÉ à l'unanimité**

- **Recrutement d'agents remplaçants**

Le Président expose aux membres du Conseil d'Administration qu'il peut être nécessaire de recruter temporairement du personnel en renfort pour remplacer un agent momentanément indisponible ou pour faire face à un surcroit temporaire de travail.

Le Président soumet le projet au vote : **ADOPTÉ à l'unanimité**

Dossier n°4 : Concours et Emploi

- **Diplôme Universitaire « Carrières Territoriales en Milieu Rural » : prise en charge des droits d'inscription pour les étudiants, demandeurs d'emploi**

M. VAURIAC rappelle aux membres du Conseil d'Administration qu'en octobre 2013, le Centre de Gestion de la Dordogne a signé une convention de partenariat portant sur la mise en place du diplôme universitaire « carrières territoriales en milieu rural » avec les centres de gestion de la Gironde, des Landes, du Lot et Garonne et l'Université de Bordeaux (faculté de droit).

Ce diplôme prépare au métier de secrétaire de mairie en milieu rural ou plus généralement au métier d'agent administratif polyvalent.

Les étudiants sont sélectionnés parmi un public de demandeurs d'emploi et doivent être motivés pour travailler dans le service public. Au cours de la formation d'une durée de 4 mois, les étudiants acquièrent des connaissances et des compétences dans les principaux domaines du secrétariat de mairie (état civil, élections, cimetière, urbanisme, finances, ressources humaines, marchés publics, etc.)
En parallèle, ils sont placés en stage d'application dans des collectivités partenaires, sous la direction d'un tuteur, qui exerce le plus souvent le métier de secrétaire de mairie.

En janvier 2021 va débuter la prochaine formation. M. VAURIAC invite les collectivités qui le peuvent à accueillir un stagiaire.

Il propose également que les droits d'inscription universitaires soient pris en charge par le Centre de Gestion (comme les années précédentes) afin que l'aspect financier ne soit pas un frein pour le demandeur d'emploi qui souhaite suivre la formation et obtenir le diplôme.

Les droits d'inscription s'élèvent à 170 € par étudiant, soit 3400 € pour le Centre de Gestion de la Dordogne.

Le Président soumet le projet au vote : **ADOPTÉ à l'unanimité**

Dossier n°5 : Santé et Sécurité au Travail

- **Convention d'adhésion au Pôle Santé et Sécurité au Travail : prorogation d'un an**

Mme ROUSSIE NADAL explique aux membres du Conseil d'Administration que toutes les collectivités ont l'obligation de disposer d'un service de médecine préventive, que ce soit en gestion directe ou en adhérant à un service de médecine préventive du secteur public ou privé.

En Dordogne, en 1993, le Centre de Gestion a choisi d'exercer cette mission facultative et de la proposer aux collectivités et établissements de son ressort territorial. Actuellement 10 500 agents sont suivis par le service de médecine préventive du Centre de Gestion et des demandes sont en attente.

En décembre 2017, le Centre de Gestion avait délibéré en faveur d'une nouvelle convention d'adhésion et d'une charte de fonctionnement du service qui avait une fin de validité le 31 décembre 2020.

La loi dite de « Transformation de la Fonction Publique » du 6 août 2019 prévoit en son article 40 que *« dans les conditions prévues à l'article 38 de la Constitution, le Gouvernement est habilité à prendre par ordonnances toute mesure relevant du domaine de la loi visant à [...] faciliter la prise en charge des personnels des employeurs mentionnés au même article 2 en simplifiant l'organisation et le fonctionnement des instances médicales et de la médecine agréée ainsi que des services de médecine de prévention et de médecine préventive, et en rationalisant leurs moyens d'action ».*

Les ordonnances devaient être prises dans un délai de 15 mois suivant la publication de la loi.
Or, compte tenu des retards liés à la situation sanitaire, dans l'attente de connaître les modifications qui vont impacter le Centre de Gestion, il est proposé de proroger la durée de validité de la convention d'un an supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2021, dans l'attente des nouvelles dispositions.

Le Président soumet le projet au vote : **ADOPTÉ à l'unanimité**

Affaires diverses

La séance se termine à 12h30.

Le Secrétaire de séance

Francine BERNARD

Le Président

Laurent PEREA